



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU 3 JUIN 2021

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – SURAUD Rose-Marie – AUGER Jean-Louis - TEIXEIRA Andreia - MANCEAU David - BAUD Françoise - BERTRAND Adrien - CHAUVEAU Delphine - BILLARD Fabien - MIGNE Mélanie - DUSSEVAL Tony – JOUBERTEAU Yolande - SOULAIN Guy - LIEHRMANN-DREUX Simone – JUTARD Marinette - JOURDAIN Éric - TROADEC Anne

SOMMAIRE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	1
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 MAI 2021.....	1
TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES	2
DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL : REHABILITATION ANCIENNE CHARCUTERIE.....	2
RENOVATION WIFI ET CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (délibération n° 2021-0113 / 2021-0114)	3
DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL : REHABILITATION ANCIENNE CHARCUTERIE (délibération n° 2021-00115).....	3
TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL 2021/2022 (délibération n° 2021-0116).....	4
SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE (délibération n° 2021-0117).....	5
ASSUJETTISSEMENT TVA BUDGET ASSAINISSEMENT (délibération n° 2021-0118).....	5
ADHESION 2021 LA FONDATION DU PATRIMOINE (délibération n° 2021-0119).....	5
CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : CHEMIN DE POMERE ET DE LA COURCELLERIE (délibération n° 2021-0120)	6
CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL (délibération n° 2021-0121)	6
CONVENTIONS AVEC LE SYDEV (délibération n° 2021-0122 / 2021-0123 / 2021-0124).....	7
INFOS DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER	7
QUESTIONS DIVERSES	7

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. BERTRAND Adrien a été élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 MAI 2021

Mme TROADEC Anne demande de bien vouloir prendre en considération le point suivant :

Ajouter au **PV de la réunion du conseil municipal du 19 mai** :

- "***Achat de tables de pique-nique et de bancs***" : "Mme TROADEC précise" ***que les biens concernés par la commission patrimoine sont ceux qui sont acquis par la commune et non ceux qui font partie d'un projet d'achat et "qu'il faudra penser à entrer ce mobilier urbain dans l'inventaire communal"***.

Monsieur le Maire confirme la bonne prise en compte de la précision de Mme TROADEC Anne.

Le procès-verbal du 19 mai 2021 est adopté à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

- Convention d'occupation du domaine public communal SYDEV
- Convention portant autorisation de passage et d'implantation SYDEV
- Convention de servitude SYDEV

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 228/2021/DRLP/1 du 16 avril 2021, il est procédé à l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2022 en tirant au sort sur la liste électorale 9 jurés de plus de 23 ans (nés avant le 1^{er} janvier 1999) pour les communes de L'ILE D'ELLE, VOUILLE-LES-MARAIS, LE GUE DE VELLUIRE et LA TAILLEE à savoir :

- M. GILBERT Noé Pierre (Vouillé-les-Marais)
- Mme BOGERS Emilie (Vouillé-les-Marais)
- M. MOUSSION Christian (L'Ile d'Elle)
- M. CASSERON Philippe (La Taillée)
- M. BONNAUD Gérard (Le Gué-de-Velluire)
- M. ARNAUD Jean-Marie (La Taillée)
- M. MALECOT Michel (La Taillée)
- Mme VADIER épouse JOURDAIN Annette (Le Gué-de-Velluire)
- M. LECOCQ Richard (Le Gué-de-Velluire)

***DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL :
REHABILITATION ANCIENNE CHARCUTERIE***

Rapporteur : Mme ROBIN Hélène

L'entreprise MISSENARD a effectué plusieurs devis pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne charcuterie afin de diviser le local en deux.

Un lot plomberie pour un montant de 4 279,30 € HT soit 5 135,16 € TTC

Un lot menuiserie pour un montant de 1 888,00 € HT soit 2 265,60 € TTC

Un lot électricité pour un montant de 13 355,99 € HT soit 16 027,19 € TTC.

Ces travaux s'élèvent donc à un montant total de 19 523,29 € HT soit 23 427,95 € TTC

Les travaux de rénovation du réseau WIFI de l'école prévus pour un montant de 25 000€ au compte 2158 lors du budget primitif se feront finalement sous forme de location de matériel, le montant des travaux de réhabilitation de l'ancienne charcuterie peut donc être pris sur ce compte.

La décision modificative suivante doit donc être approuvée :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement				
2158	23 427,95 €			

21318		23 427,95 €		
-------	--	-------------	--	--

Monsieur JOURDAIN Eric souligne qu'il serait judicieux de passer le point concernant le changement de projet de WIFI de l'école de l'achat à la location avant de valider cette décision modificative car il faut que le projet de l'école soit sûr d'être validé avant de modifier les crédits. Monsieur JOURDAIN Eric demande la modification de l'ordre et de passer le point : rénovation WIFI école publique avant la décision modificative n°4.

Monsieur le Maire valide ce changement d'ordre et passe la parole à Mme SURAUD Rose-Marie en charge du dossier de l'école.

RENOVATION WIFI ET CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (délibération n° 2021-0113 / 2021-0114)

Rapporteur : Mme SURAUD Rose-Marie

Le réseau WIFI de l'école ne fonctionne pas correctement, il convient donc d'y apporter une amélioration.

Un premier devis a été demandé à ESSENTIA, prestataire informatique de la Mairie pour un câblage RJ45 pour un montant total de 20 354,56 €.

Une autre proposition a été demandé à Solutions.com, le prestataire téléphonie et Internet de l'ensemble des bâtiments communaux de la commune. La société a proposé une solution de borne WIFI sous forme de location de 63 mois avec un contrat de maintenance sur cette installation, et sur l'ensemble du matériel informatique de l'école. Le matériel WIFI a un coût de 130,80 € TTC / mois pendant 63 mois, soit un total de 8 240,40 € TTC. Le coût du contrat de maintenance est de 94,80 € TTC / mois soit 1 137,60 € TTC par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la location de borne WIFI avec l'entreprise Solutions.com pour un montant mensuel de 130,80 € TTC pendant 63 mois et valide le contrat de maintenance pour le parc informatique de l'école avec l'entreprise Solutions.com pour un montant mensuel de 94,80 €.

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL : REHABILITATION ANCIENNE CHARCUTERIE (délibération n° 2021-00115)

Rapporteur : Mme ROBIN Hélène

L'entreprise MISSENARD a effectué plusieurs devis pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne charcuterie afin de diviser le local en deux.

Un lot plomberie pour un montant de 4 279,30 € HT soit 5 135,16 € TTC

Un lot menuiserie pour un montant de 1 888,00 € HT soit 2 265,60 € TTC

Un lot électricité pour un montant de 13 355,99 € HT soit 16 027,19 € TTC.

Ces travaux s'élèvent donc à un montant total de 19 523,29 € HT soit 23 427,95 € TTC

Les travaux de rénovation du réseau WIFI de l'école prévus pour un montant de 25 000€ au compte 2158 lors du budget primitif se feront finalement sous forme de location de matériel, le montant des travaux de réhabilitation de l'ancienne charcuterie peut donc être pris sur ce compte.

La décision modificative suivante doit donc être approuvée :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement				
2158	23 427,95 €			
21318		23 427,95 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°4 et autorise Monsieur le Maire à signer les devis avec l'entreprise MISSENARD.

TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL ET GARDERIE 2021/2022 (délibération n° 2021-0116)

Rapporteur : Mme ROBIN Hélène

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant municipal et de l'accueil périscolaire de 2% pour l'année scolaire 2021/2022 par rapport à l'année scolaire 2020/2021

Les tarifs seront donc les suivants :

Repas enfant	2,99 € → 3,04 €
A partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille	2,77 € → 2,82 €
Repas adultes et P.A. imp. + 1000 € en 2020	6,68 € → 6,81 €
Repas (P.A.) personnes âgées (imp. - 1000 €)	5,51 € → 5,62 €
Accueil périscolaire, la ½ heure	0,57 € → 0,58 €
Par ½ heure de dépassement horaire	2,20 € → 2,24 €

Mme JUTARD Marinette souligne qu'une erreur s'est glissée dans les centimes et que pour les repas enfants le montant est de 3,05 € au lieu de 3,04 €, et pour le repas à partir du 3^{ème} enfant, de 2,83 € et non 2,82 €.

Monsieur le Maire prend bonne note et demande au Conseil Municipal de valider les tarifs restaurant municipal et garderie 2021/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 :

Repas enfant	3,05 €
A partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille	2,83 €
Repas adultes et P.A. imp. + 1000 € en 2020	6,81 €
Repas (P.A.) personnes âgées (imp. - 1000 €)	5,62 €
Accueil périscolaire, la ½ heure	0,58 €
Par ½ heure de dépassement horaire	2,24 €

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE (délibération n° 2021-0117)

Rapporteur : M. BLUTEAU Joël

Monsieur le Maire explique qu'une délibération avait été prise en 2015 pour attribuer une subvention sortie scolaires aux deux écoles de la commune (Jacques Prévert et Saint Hilaire) et qu'il convient de prendre une nouvelle délibération pour la durée de ce mandat.

Monsieur le Maire informe que le montant de la subvention est de 69 € par élève de la commune de la maternelle au CM2.

Mme TEIXEIRA Andreia précise qu'il y a aussi une subvention de 69€ pour 10% des élèves ne résidant pas sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour 2021 et pour toute la durée du mandat, aux écoles de la commune, pour les sorties scolaires :

Une somme maximale de 69 €/élèves de la commune (de la maternelle au CM2)

Une somme maximale de 69€ pour 10% des élèves ne résidant pas sur la commune

ASSUJETTISSEMENT TVA BUDGET ASSAINISSEMENT (délibération n° 2021-0118)

Rapporteur : M. BLUTEAU Joël

Le nouveau contrat d'affermage voté en 2020 avec la SAUR est assujetti à la TVA. Il convient donc d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande d'assujettissement à la T.V.A.

MANDATE Monsieur le Maire à faire la demande auprès des services fiscaux de LUÇON (périodicité des déclarations : trimestrielles et régime d'imposition : réel normal)

Mme JUTARD Marinette demande si la prise en compte de l'assujettissement à la TVA est prise en compte au 1^{er} janvier 2021 ou au 1^{er} janvier 2020. Monsieur le Maire l'informe que cette prise en compte est pour le 1^{er} janvier 2021 et qu'il va voir avec M. POULARD, trésorier s'il faut régulariser pour l'année 2020.

ADHESION 2021 LA FONDATION DU PATRIMOINE (délibération n° 2021-0119)

Rapporteur : M. BLUTEAU Joël

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fondation du patrimoine. Le montant de l'adhésion s'élève à 120 € pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer à la fondation du patrimoine pour l'année 2021

CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : CHEMIN DE POMERE ET DE LA COURCELLERIE (délibération n° 2021-0120)

Rapporteur : M. BLUTEAU Joël

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres (Procédure adaptée ouverte > 90 000€ HT) pour les travaux de voirie 2021 : chemin de Pomère et de la Courcellerie. L'ouverture des plis par la CAO a eu lieu vendredi 28 mai à 9h00.

L'analyse des offres a donné les résultats suivants :

Entreprises	Montant indiqué dans le cahier des charges à l'ouverture des plis en € TTC	Observations et remarques	Montant vérifié	Critères de jugements				Note finale sur 5	Clas N°
				Valeur technique		Prix			
				note sur 5	Total avec pondération 40%	note sur 5	Total avec pondération 60%		
SAS ATLANROUTE	439 996,44		439 996,44	4,55	1,82	0,775	0,47	2,29	4
COLAS France	358 678,80		358 678,80	4,7	1,88	3,640	2,18	4,06	2
SARL SOTRAMAT TP	320 058,54		320 058,54	4,4	1,76	5,000	3,00	4,76	1
SAS EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST	386 400,00		386 400,00	4,7	1,88	2,863	1,60	3,48	3

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOTRAMAT TP pour un montant de 266 715,45€ HT soit 320 058,54 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise SOTRAMAT TP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SOTRAMAT TP pour un montant de 320 058,54 € TTC.

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL (délibération n° 2021-0121)

Rapporteur : M. BLUTEAU Joël

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens a été créé lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2021.

Le dépôt des candidatures s'est achevé le 7 mai 2021.

Le choix, parmi les candidats, ayant été fait, il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de technicien territorial (catégorie B) à compter du 10 août 2021. L'agent concerné demandant un détachement est actuellement sur un poste de technicien des services opérationnels à la ville de Paris au 7ème échelon.

Il est également demandé au Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération n° 2021-0036 du 23/02/2021 créant un poste dans le cadre des adjoints techniques.
- d'annuler la délibération n° 2021-0083 du 07/04/2021 créant un poste dans le cadre d'emploi des techniciens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création d'un poste de technicien territorial (catégorie B) à compter du 10 août 2021 et annule les délibérations 2021-0036 du 23/02/2021 et 2021-0083 du 07/04/2021

CONVENTIONS AVEC LE SYDEV (délibération n° 2021-0122)

Rapporteur : M. SOULAINÉ Guy

Monsieur SOULAINÉ Guy rappelle qu'il est prévu l'effacement de réseaux allant de la rue de la Fuye, en passant par la Rue Moinard, jusqu'à la pharmacie Rue Nationale et qu'un transformateur va être posé Rue Nationale, il convient de valider différentes conventions avec le SYDEV :

- convention de servitude pour l'établissement d'infrastructures de communications électroniques
- convention portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés
- convention d'occupation du domaine public communal : implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité et d'un poste de transformation

Madame JUTARD Marinette demande si les deux premières conventions sont gratuites, pour la troisième, a-t-on une redevance ? La redevance est versée au SYDEV et nous la reverse-t-on ? M. BLUTEAU Joël posera la question au SYDEV.

Monsieur JOURDAIN Eric demande si le poteau est sur un terrain privé comment cela se passe-t-il ? M. le Maire l'informe qu'une convention est faite entre le SYDEV et les propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces 3 conventions avec le Sydev.

Monsieur SOULAINÉ Guy informe que l'enfouissement des réseaux est prévu pour septembre 2021.

Monsieur SOULAINÉ Guy en profite pour informer le Conseil Municipal que lui et M. le Maire ont validé le positionnement des poteaux avec Vendée Numérique pour la fibre optique. La fibre est prévue pour fin 2022 pour toute la population Nellezaise. M. SOULAINÉ Guy précise que cette information sera diffusée dans le prochain Info N'Elle établit par Mme TEIXEIRA Andreia et M. BERTRAND Adrien.

Monsieur SOULAINÉ Guy informe qu'une coupure de courant est prévu vendredi 4 juin 2021 pour alimenter les 2 nouveaux logements Place de La Liberté.

Monsieur SOULAINÉ Guy informe que la consommation d'électricité à la Maison Brisson est importante et qu'il doit aller voir la raison de cette consommation.

INFOS DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- Vente M. et Mme MANCINI Laurent : pas de préemption

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la commission finances avait demandé que les demandes de subventions pour la rénovation de la chapelle HURTAUD au cimetière soient faites courant 2021 pour que les travaux puissent commencer à la fin de l'année. Mme JUTARD Marinette demande s'il n'est pas possible de mettre une bâche en attendant les travaux. M. LEGERON Joël précise qu'il faut voir si c'est techniquement possible et qu'il faut que ça s'intègre bien. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va voir ce qui peut être fait pour mettre une bâche transparente.
- Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un mail d'information du cabinet du 1^{er} ministre au

sujet du feu d'artifice du 14 juillet qui peut être réalisé selon certaines règles de sécurité. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire la retraite au flambeau avec de la musique mais sans buvette et sans bal, puis le feu d'artifice au stade. Ce sera toujours mieux que l'an dernier, il n'y a rien eu. Monsieur le Maire précise qu'il faut y aller petit à petit. Mme ROBIN Hélène précise que l'union philharmonique ne pourra pas jouer car ils ne se sont pas entraînés depuis 1 an. Mme TEIXEIRA Andreia ne comprend pas qu'il ne puisse pas y avoir de buvette alors que les manifestations de Marans ouvre leur buvette. Il n'y a plus de couvre-feu à compter du 30 juin. Le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire. Le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet 2021.

- Mme BAUD Françoise demande qui est invité à l'inauguration des logements place de la Liberté. Monsieur le Maire l'informe que tous les conseillers sont invités.
- Mme JUTARD Marinette rappelle que la VMC de la Résidence Pelletier fait beaucoup de bruit. Monsieur LEGERON Joël dit qu'il faudra prévoir un programme de rénovation de la résidence. Monsieur BLUTEAU Joël informe qu'il demandera à l'entreprise MISSENARD d'aller voir sur place.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22 h 00